

VILLE D'EPERNON

(Eure-et-Loir)

8, rue du Général Leclerc

BP 30041

28231 EPERNON cedex

Tél. 02.37.83.40.67

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****2020-102****SEANCE DU 22 JUIN 2020**

LN/CJ n° 2020/09

Objet de la délibération :

DESIGNATION D'UN
REPRESENTANT TITULAIRE ET
D'UN SUPPLEANT
POUR REPRESENTER LA
COMMUNE A L'ASSEMBLEE
GENERALE DE
EURE ET LOIR INGENIERIE

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : **29**Présents : **28**Pouvoir : **01**Votants : **29**Date de la convocation :
16 juin 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-deux juin à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELHOMME François.

Etaient présents :

BELHOMME François, BONVIN Béatrice, GAY Jacques, THÉRON-CAPLAIN Armelle, DURAND Denis, EVENO Patricia, MARCHAND Jean-Paul, PONÇON Anne, BONNET Dominique, JOSEPH Jean, BEULÉ Simone, DAVID Guy, BAUDELOT Marc, HABEGGER Christine, POISSONNIER Philippe, ROYNEL Eric, RICHARD-DUHAMEL Stéphanie, DOKOUROFF Sonia, SAUTEUR Emmanuel, COMBEAU Cécile, CLAIREMBAULT Claire, AMELOT Thomas, DOROL Dalila, ESTAMPE Bruno, HAMARD Roland, MARCHAND Isabelle, CHARRIER Hélène, PICHARD Fabrice.

Excusée : ROUZET Sylvie, pouvoir à BONVIN Béatrice

Secrétaire de séance : PONÇON Anne

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment l'article L 5511-1 relatif aux agences départementales,

VU la délibération du Conseil municipal du 12/01/2015 approuvant l'adhésion au service instruction des autorisations de droit des sols mis en place au sein de l'Agence Technique Départementale (ATD),

VU les statuts de EURE-ET-LOIR ENERGIE en date du 28/03/2019,

VU la délibération du Conseil municipal du 8/04/2019 approuvant le renouvellement de l'adhésion de la commune à l'assemblée générale de l'Agence Technique Départementale (ATD),

VU la délibération du Conseil municipal du 13/05/2019 prenant acte du changement de nom de l'ATD devenue EURE-ET-LOIR INGENIERIE,

CONSIDERANT que l'article 7 des statuts d'EURE-ET-LOIR INGENIERIE prévoit qu'un représentant de la commune et d'un suppléant doivent être désignés par l'assemblée délibérante de la collectivité pour représenter la commune lors des assemblées générales,

CONSIDERANT le renouvellement général du conseil municipal suite aux élections du 15 mars 2020,

Les membres du Conseil municipal, sont invités à se prononcer sur les points suivants :

DESIGNER :

- Madame THÉRON CAPLAIN Armelle, titulaire et Monsieur GAY Jacques, suppléant, pour représenter la commune à l'Assemblée générale d'EURE-ET-LOIR INGENIERIE.

Sur l'exposé présenté,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

VOTANTS : 29	POUR : 29	ABSTENTIONS :	CONTRE :
--------------	-----------	---------------	----------

APPROUVE la désignation de :

- Madame THÉRON CAPLAIN Armelle, titulaire
- Monsieur GAY Jacques, suppléant

pour représenter la commune à l'Assemblée générale d'EURE-ET-LOIR INGENIERIE.

Fait et délibéré à Epernon, le 22 juin 2020

Le Maire,

F. BELHOMME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20200622-D2020_06_09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2020

Notification : 24/06/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.